

PROCÉDURE D'UN DIAGNOSTIC DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

Constat de difficultés chez un élève



Enseignant du lycée

- Différenciation pédagogique en classe
- Décision des mesures d'aide locales
- Evaluation des mesures d'aides et du progrès de l'élève

Si les mesures d'aides **ne suffisent pas...**

Le **régent** de la classe peut faire une demande d'aménagements raisonnables à la **direction du lycée** qui décide de faire intervenir la **CAR** ou la **CIS**.

Si les mesures d'aides **suffisent...**

Mesures adaptées restent en place avec suivi de la part du **régent de la classe**.

Direction du lycée

CAR
COMMISSION DES
AMÉNAGEMENTS
RAISONNABLES

CIS
COMMISSION
D'INCLUSION
SCOLAIRE

Saisine

ESEB et SePAS du lycée

- Analyse des résultats disponibles et prise de décision sur les prochaines étapes à suivre en fonction des informations recueillies
- Diagnostic de l'évolution à l'aide de tests standardisés
- Evaluation, interprétation et enregistrement des informations disponibles

Si les mesures d'aides **ne suffisent pas...**

L'**ESEB** contacte le président de la **CIS** par rapport aux résultats du diagnostic et des mesures d'aides supplémentaires. La dossier est transmis à la **CNI**.

Si les mesures d'aides **suffisent...**

Mesures adaptées sont mises en place et suivies soit par le **SePAS**, soit par l'**ESEB** du lycée.

CNI - COMMISSION NATIONALE D'INCLUSION

Centre de compétences

- Analyse des résultats disponibles
- Prise de contact avec les acteurs de l'accompagnement
- Diagnostic spécialisé
- Evaluation et interprétation interdisciplinaire de tous les résultats disponibles, conclusion
- Transmission des résultats et adaptation des mesures d'aide déjà en cours et/ou nouvelles

La **CNI** peut demander aux Centres compétents de faire réévaluer l'adéquation de la prise en charge avec les besoins éducatifs spécifiques de l'élève.

Lors des moments de transition les Centres procèdent à la réévaluation de l'adéquation de la prise en charge avec les besoins éducatifs spécifiques de l'élève.

Légende : ■ niveau national ■ niveau local

INTERVENTION GÉNÉRALISTE

INTERVENTION SPÉCIALISÉE